



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 21 mars 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 15 mars 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme ZUCCARELLI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA
Mme FALCHI	à	Mme SICCHI
Mme MASSEI	à	Mme FLAMENCOURT
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI

Etaient absents :

Mme BERNARD, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, M. BASTELICA, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme FELICIAGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 21 mars 2016

Délibération N°2016/90

Renouvellement des Projets 2016-2019 des Centres Sociaux des Cannes et des Salines.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'animation de la vie sociale s'incarne en grande partie dans les structures de proximité que constituent les Centres Sociaux et les Maisons de quartier.

La mise en œuvre d'un pilotage coordonné des centres sociaux et des maisons de quartier implantés dans les quartiers populaires est un objectif de la municipalité d'Ajaccio inscrit dans la stratégie globale du contrat de ville 2015-2020. Cette volonté entre en résonance avec les missions des Centres Sociaux telles que définies dans la circulaire de la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale.

Dans ce cadre, les établissements des Cannes et des Salines doivent renouveler leurs projets sociaux respectifs pour la période 2016-2019. La préparation du renouvellement a été menée en concertation avec la CAF au sein d'une instance locale de réflexion et de coordination.

Le projet social est la clé de voûte des structures de l'animation de la vie sociale. Il doit répondre aux besoins des familles et à leurs difficultés de la vie quotidienne, mais aussi aux problématiques sociales collectives du quartier où elles sont implantées.

Le projet social explicite les axes d'interventions prioritaires d'un centre social qui doit être :

- un lieu de proximité à vocation familiale et intergénérationnelle qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale,
- un lieu d'animation permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets
- en capacité d'assurer une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des associations
- en capacité d'assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés,
- en capacité de développer des actions d'intervention sociales adaptées au besoin de la population et du quartier, de favoriser l'émergence d'une prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles, et d'organiser la coordination avec les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire.

La qualité des documents produits par les services municipaux et la prise en compte des priorités exposées ci-dessus vont conditionner l'attribution de l'agrément par la CAF aux Centres Sociaux municipaux des Cannes et des Salines pour les années 2016 à 2019. Le Conseil d'administration de la CAF va prochainement se réunir pour examiner nos travaux. Il est proposé d'autoriser le maire à signer l'ensemble des documents afférents au renouvellement de l'agrément des Centres Sociaux municipaux.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le Député-maire à signer l'ensemble des documents relatifs au renouvellement des projets sociaux 2016-2019.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Charles VOGLIMACCI, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 17 mars 2016,

**AUTORISER le Député-maire
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

A signer l'ensemble des documents relatifs au renouvellement des Projets Sociaux 2016-2019.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160321-2016_90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2016

Publication : 22/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

